

**LUSSAN / Société d'avocats renforce ses équipes avec l'arrivée de deux nouveaux associés.**

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, LUSSAN / Société d'avocats a accueilli deux nouveaux associés :**

**Yann Soyer**

Yann Soyer animera avec Freddy Dressen le département fiscal en droit interne et en droit international conventionnel, ainsi que le département conseil en droit des sociétés. Il est spécialisé en droit fiscal et droit douanier ainsi qu'en droit des sociétés commerciales et professionnelles, fusions et acquisitions.

Il conseille et défend des entreprises françaises et étrangères dans tous les aspects de leur existence, de leur création à leur développement, y compris par croissance externe et opérations de marché. Il assume leur défense, en étroite concertation avec leurs directions générales, dans leurs litiges intéressant notamment le droit fiscal et le droit des sociétés jusqu'au traitement amiable ou judiciaire des difficultés économiques qu'elles peuvent rencontrer.

Yann Soyer, avocat au Barreau de Paris depuis 1982, est titulaire d'un DEA en droit fiscal de Paris XII, où il a enseigné, et du diplôme de l'Institut du Droit des Affaires de Paris II. Il a débuté sa carrière dans l'industrie avant de créer son propre cabinet de conseil juridique et fiscal.

Il arrive avec son équipe, dont Laurent Dutheil de la Rochère, avocat depuis 1996.



**Etienne Gastebled**

Etienne Gastebled, en tant que nouvel associé, participera, aux côtés de François Martineau, à l'animation du département droit bancaire et financier du cabinet.

Titulaire d'un Magistère de droit des activités économiques (Université Panthéon-Sorbonne, Paris I), Etienne Gastebled est avocat au Barreau de Paris depuis 2007. Après avoir été juriste pendant cinq ans au sein d'un grand établissement bancaire, il a rejoint LUSSAN / Société d'avocats en 2008.

Il intervient principalement en matière de gestion des contentieux bancaires et financiers et de conseil dans le domaine de la réglementation bancaire et financière auprès d'une clientèle composée d'établissements bancaires de premier plan et d'entreprises d'investissement.

Etienne Gastebled exerce également son activité dans le domaine du droit pénal des affaires.



Créé en 1932 par le Bâtonnier Claude LUSSAN, LUSSAN / Société d'avocats fut l'un des premiers cabinets français à promouvoir la dimension de conseil juridique de l'avocat.

Fort de sa tradition judiciaire, LUSSAN / Société d'avocats accompagne ses clients tant en France qu'à l'étranger en exerçant les deux missions de conseil et de contentieux, qui doivent être le fait d'un seul et même cabinet spécialisé.

LUSSAN / Société d'avocats compte une vingtaine d'avocats qui interviennent dans de nombreux domaines juridiques, particulièrement en droit des affaires. LUSSAN / Société d'avocats cultive l'exigence d'un service personnalisé, mettant à la disposition de sa clientèle des compétences transversales et complémentaires, gages d'une assistance attentive, anticipative et, chaque fois que nécessaire, combative.